

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 18 mai, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 11 mai 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Mickaël Linares, Charlotte Chassard, Dylan Magnin, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse.

Excusés : Philippe Bizet, Véronique Saget, Clothilde Salah.

Absent : Florence Collino.

Pouvoirs : Philippe Bizet à Laurent Poncet, Véronique Saget à Francis Meuterlos, Clothilde Salah à Gérard Dèque

Secrétaire : Laurent Poncet

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -
COMPLÉMENTS LES JARDINS DE LA GRESARDINE**

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 3
- Absents : 1

Date de la convocation :
11/05/2026

Délibération n°2026-E-06

Résultat du vote : APPROUVÉ

Pour : 14
Contre :
Abstention :

Délibération certifiée exécutoire.

Extrait transmis
Contrôle de légalité le : 04/06/26
Publié le : 04/06/26

Mme Lucie JURCEVIC, adjointe en charge du dossier, explique qu'une partie des demandes de subventions n'ont pas pu être étudiées lors du dernier conseil municipal faute de temps ou d'éléments.

Il est donc proposé de revenir sur les dossiers suivants :

L'association Les Jardins de la Gresardine sollicitent 570 € pour l'organisation de diverses animations.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Octroie une subvention de 570 € à l'association les Jardins de la Gesardine

- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE

